



## 2967 - Sa femme prétend avoir été violée

---

### question

Je suis un immigré musulman marié depuis 18 ans.

Mon travail m'obligeait à voyager très souvent en laissant ma femme toute seule. À mon retour de l'un de mes voyages, ma femme m'a fait savoir qu'un homme s'était introduit chez elle, l'avait embrassée et lui avait dit qu'elle était très jeune. Dix huit ans plus tard, elle m'a révélé que l'homme avait en plus couché avec elle.

Maintenant je me sens abattu et je suis en bute à une violente colère parce que ma femme m'a trompé et ne m'a pas dit la vérité, car elle m'a maintenu dans l'ignorance à propos de ce sujet. D'où une crise psychologique qui m'a ôté l'envie d'aller à la mosquée ou d'accomplir la prière. J'espère que vous m'apprendrez ce que j'ai à faire. Est-ce que notre mariage reste légal ? Devrais-je procéder au divorce ? Eclairiez- moi. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Si la dernière déclaration de la femme correspond à la réalité, elle a commis un péché majeur, une trahison claire pour s'être soumise à l'agresseur au lieu de tenter de s'enfuir ou de se protéger ou de demander recours, etc.... La contrainte qu'elle prétend est inacceptable car elle ne mentionne pas avoir été menacée avec une arme ou liée ou attachée, etc. Si sa complaisance est confirmée, que devriez-vous faire ?

Quelle attitude devriez-vous prendre à son égard ?

Nul doute que vous devriez d'abord la sermonner et lui rappeler Allah, son châtiment, le jour dernier et ses terreurs. Il faut lui expliquer le danger que comporte la violation des limites d'Allah, la trahison du mari et le fait de souiller son lit.

Il faut lui apprendre la peine humiliante édicté par le législateur à l'endroit d'une personne mariée



coupable d'adultère, à savoir sa lapidation jusqu'à la mort.

Si après le sermon, vous constatez qu'elle a regretté son attitude et est devenue droite, il n'y a aucun inconvénient à rester avec elle car votre mariage demeure valide. Il paraît que cette femme a bien regretté son attitude et s'est repentie. C'est pourquoi elle a rappelé le sujet après son oubli et vous révèle franchement la vérité.

Peut-être est-ce le résultat du travail de sa conscience et la preuve de son désir sincère de se laver et de demander pardon à son mari. Elle avait le tort d'être jeune et de vivre dans l'ambiance permissive de l'Amérique. Il est aussi fort probable qu'elle s'était d'abord opposée au viol puis s'était rendue. Toujours est-il que cette attitude est bien différente de celle d'une personne qui commet un acte voulu et bien planifié.

Notre conseil est que si la femme est devenue droite et a regretté son acte, il faut que vous lui pardonniez. Ceci est plus recommandable si vous avez des enfants qui pourraient être perdus à cause du divorce. Dans tous les cas, il faut continuer à l'éduquer, à la surveiller et à ne pas s'éloigner d'elle pendant longtemps.

Nous demandons à Allah de nous pardonner tous.

Avant de terminer la réponse, nous voudrions attirer votre attention sur une affaire très grave abordée dans votre question. Il s'agit de votre déclaration selon laquelle vous n'avez plus envie de vous rendre à la mosquée, de prier et d'invoquer Allah suite à la crise que vous avez subie.

Frère musulman,

Ceci est très étonnant. En effet, quand le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) était confronté à une situation particulièrement grave, il se réfugiait dans la prière et s'en remettait à Allah et implorait son secours. Voilà ce qu'il nous a enseigné. Aussi ne devons-nous pas nous détourner des maisons d'Allah et délaisser la prière et l'invocation d'Allah. Auprès de qui allez-vous donc vous réfugier pour échapper à ce qui vous trouble ? Qui est-ce qui va vous protéger contre le feu allumé par votre malheur ? Cher frère, retournez vers Allah et demandez Lui de



dissiper vos soucis et de guérir vos maux. Cherchez assistance dans la patience et la prière. Allah est certes avec les patients.